

**Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Dominique**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Dominique, tenue le 13 janvier 2015, à 20 h, à la salle du Conseil, soit au 467, rue Deslandes, à Saint-Dominique.

Sont présents les conseillers :

Hugo Mc Dermott, Jacques Demers, Marie-Josée Beauregard, Jean-François Morin, Lise Bachand et Vincent Perron

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Christine Massé.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-01 :

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Beauregard, appuyé par la conseillère Lise Bachand et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Parole au public et période de questions
4. CONSEIL :
 - 4.1 Adoption des procès-verbaux :
 - Séance ordinaire du 2 décembre 2014, à 20 h
 - Séance extraordinaire du 8 décembre 2014, à 19 h
 - Séance extraordinaire du 8 décembre 2014, à 19 h 15
 - Séance extraordinaire du 8 décembre 2014, à 19 h 30
 - 4.2 Adoption des comptes à payer
 - 4.3 ADMQ – Cotisation 2015
 - 4.4 Achat d'équipements informatiques
 - 4.5 Achat de bacs pour collecte sélective et matières organiques
 - 4.6 Achat de la cabine sur tracteur de déneigement
 - 4.7 Association québécoise du loisir municipal – Cotisation annuelle 2015
 - 4.8 Plan projet de lotissement du lot 2 211 455
 - 4.9 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers
 - 4.10 Installation de ZAP Montérégie pour zone WIFI
 - 4.11 Service des incendies – Achat d'une caméra thermique
5. SERVICE DE L'URBANISME :
 - 5.1 Rapport du service
6. SERVICE TECHNIQUE :
 - 6.1 Rapport du service des eaux usées
7. CORRESPONDANCE :
 - 7.1 Sommaire de la correspondance
8. Divers
9. Levée de la session

3. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS :

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

4. CONSEIL :

4.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

- Séance ordinaire du 2 décembre 2014, à 20 h
- Séance extraordinaire du 8 décembre 2014, à 19 h
- Séance extraordinaire du 8 décembre 2014, à 19 h 15
- Séance extraordinaire du 8 décembre 2014, à 19 h 30

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-02 :

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie des procès-verbaux mentionnés en rubrique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Hugo Mc Dermott et résolu que soient adoptés les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2014, de la séance extraordinaire du 8 décembre 2014 à 19 h, de la séance extraordinaire du 8 décembre 2014 à 19 h 15, ainsi que de la séance extraordinaire du 8 décembre 2014 à 19 h 30, tels que rédigés et d'en approuver les signatures.

4.2 ADOPTION DES COMPTES À PAYER :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-03 :

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Demers, appuyé par la conseillère Marie-Josée Beauregard et résolu que la liste des comptes à payer au 13 janvier 2015 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

Salaires :	(semaine 48 à 52)	en 2014	38 445,92 \$
	(semaine 1)	en 2015	5 963,42 \$
Déboursés :	chèques C0008580 à C0008636	en 2014	40 506,45 \$
	chèques C0008637 à C0008698	en 2015	140 677,48 \$
	chèques manuels M0007149 à M0007152	en 2014	2 114,23 \$
	chèques manuels M0007146	en 2015	2 086,50 \$
	paiements Accès D L1400173 à L1400194	en 2014	38 202,22 \$
	paiements Accès D L150001 à L15000	en 2015	535,40 \$
		Grand total :	268 531,62 \$

4.3 ADMQ – COTISATION 2015 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-04 :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par la conseillère Lise Bachand et résolu de renouveler l'adhésion pour l'année 2015 de la directrice générale et

secrétaire-trésorière auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec pour un montant de 740 \$, taxes incluses.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-130-00-494.

4.4 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-05 :

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder au remplacement d'équipements informatiques pour la gestion municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Mc Dermott, appuyé par la conseillère Marie-Josée Beauregard et résolu de procéder à l'achat des équipements requis auprès de Lavallée Informatique inc. selon la soumission 71517 et d'en accepter la dépense au montant de 3 700 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 22-100-00-728.

4.5 ACHAT DE BACS POUR COLLECTE SÉLECTIVE ET MATIÈRES ORGANIQUES :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-06 :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

CONSIDÉRANT les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

CONSIDÉRANT QUE pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a fixé au 16 janvier 2015 la date limite à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

CONSIDÉRANT les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par la conseillère Lise Bachand et résolu de faire l'achat de 18 bacs verts 360 litres.

De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Pour les bacs bruns et les bacs verts, le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;

- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant, soit au 420, rue Dupont.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

4.6 ACHAT DE LA CABINE SUR TRACTEUR DE DÉNEIGEMENT :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-07 :

Il est proposé par le conseiller Jacques Demers, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu de faire l'achat de la cabine pour le tracteur Ventrac, au montant de 8 005 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 22-300-00-724.

4.7 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL – COTISATION ANNUELLE 2015 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-08 :

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'adhésion à l'Association québécoise du loisir municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu de renouveler l'adhésion pour 2015 au montant de 310,74 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-701-20-494.

4.8 PLAN PROJET DE LOTISSEMENT DU LOT 2 211 455 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-09 :

CONSIDÉRANT la demande de subdivision du lot 2 210 959 pour la construction de deux (2) maisons projetées, tel que présenté par l'arpenteur-géomètre le 6 décembre 2004, à la minute 5 767;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite desservir deux propriétés à même la desserte actuelle;

CONSIDÉRANT QUE chaque propriété doit avoir son propre branchement;

CONSIDÉRANT les recommandations de l'ingénieur relativement à la possibilité d'exécuter ledit projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Demers, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu d'autoriser la subdivision dudit lot pour la construction de deux propriétés distinctes conditionnellement aux respects des conditions établies par l'ingénieur au dossier.

4.9 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-10 :

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Dominique désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Dominique prévoit la formation de pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Maskoutains en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par le conseiller Hugo Mc Dermott, appuyé par le conseiller Jacques Demers et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Maskoutains.

4.10 INSTALLATION DE ZAP MONTÉRÉGIE POUR ZONE WIFI :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-11 :

CONSIDÉRANT la proposition de Zap Montérégie pour l'installation de zones WIFI à la bibliothèque municipale ainsi qu'au pavillon des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Beaugard, appuyé par la conseillère Lise Bachand et résolu de donner suite à cette proposition, les frais d'équipements et d'installation étant évalués à 775 \$ et les frais récurrents annuels de l'ordre de 450 \$.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même les postes budgétaires 02-130-00-414, 02-130-00-494, 02-701-20-414, 02-701-20-494, 02-702-30-414 et 02-702-30-494.

4.11 SERVICE DES INCENDIES – ACHAT D’UNE CAMÉRA THERMIQUE :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-12 :

CONSIDÉRANT la demande du comité de direction du service des incendies pour l’achat d’une caméra thermique;

CONSIDÉRANT la soumission de Aréo-Feu à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Demers, appuyé par la conseillère Marie-Josée Beauregard et résolu d’autoriser cet achat au montant de 7 290 \$.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 22-200-00-728.

5. SERVICE DE L’URBANISME :

5.1 RAPPORT DU SERVICE :

La compilation du mois de décembre 2014 est déposée au Conseil.

6. SERVICE TECHNIQUE :

6.1 RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES :

Le rapport du mois de décembre 2014 est déposé au Conseil.

7. CORRESPONDANCE :

7.1 SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE :

Le sommaire de la correspondance du mois de décembre 2014 est déposé au Conseil.

8. DIVERS :

La directrice générale dépose les lettres de démissions de deux pompiers à notre service depuis de nombreuses années, soit messieurs Benoit Graveline et Stéphane Ménard.

Nous tenons à les remercier grandement pour toutes ces années d’implication au sein du service.

9. LEVÉE DE LA SESSION :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-13 :

L’ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Beauregard, appuyé par le conseiller Jacques Demers et résolu de lever cette séance à 20 h 09.

Robert Houle, maire

Christine Massé
Directrice générale et
secrétaire-trésorière